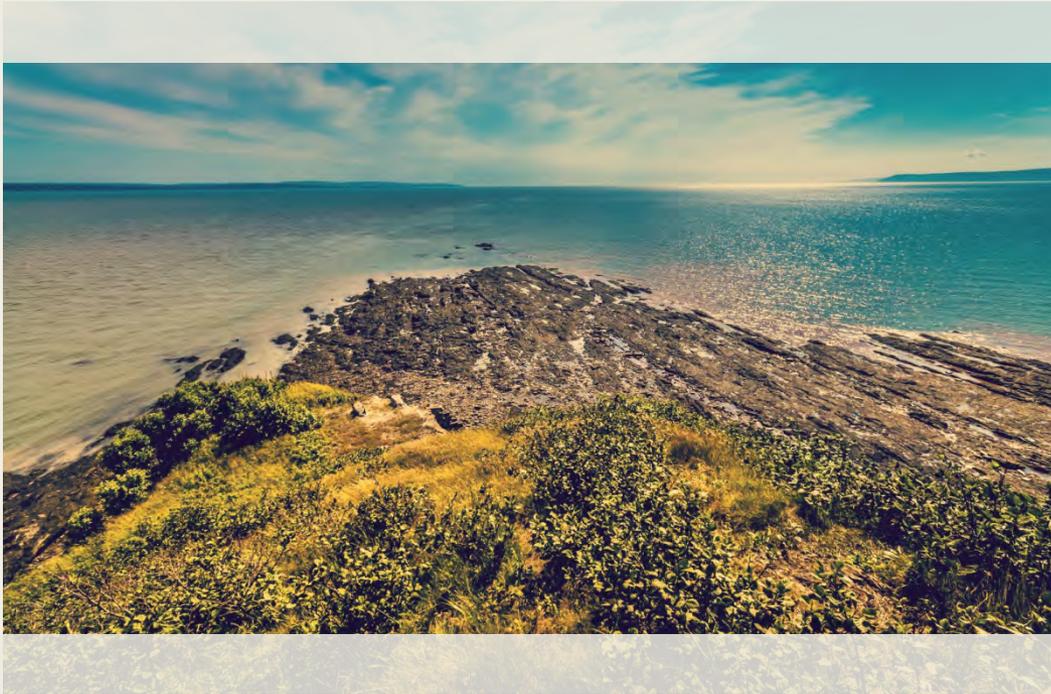




**TRAVAIL SÉCURITAIRE NB
PLAN STRATÉGIQUE ET
ÉVALUATION DES RISQUES
2014-2019**

TABLE DES MATIÈRES



- 01** Bienvenue
- 02** Conseil d'administration
- 03** Notre orientation stratégique
- 04** Nos buts
- 05** Nos risques
- 06** Nos priorités
- 07** Pour nous joindre

Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne dont la gouvernance est confiée à un conseil d'administration indépendant. Il a été créé dans le but d'appliquer la *Loi sur les accidents du travail*; la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et ses règlements; la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*; ainsi que la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Il vise la réduction des blessures subies au travail dans la province par le biais de la promotion de la santé et de la sécurité au travail, et de mesures de vérification de la conformité. Lorsque des accidents surviennent, il concentre ses efforts sur l'indemnisation juste et la réadaptation pour aider les travailleurs blessés à reprendre le travail.

PLAN STRATÉGIQUE ET ÉVALUATION DES RISQUES

Par le biais de son mandat, le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB planifie chaque année l'avenir de Travail sécuritaire NB afin que nous puissions continuer à améliorer tout ce que nous faisons. À bien des égards, Travail sécuritaire NB figure déjà parmi les meilleurs régimes d'indemnisation des travailleurs au pays, en offrant un niveau élevé de prestations tout en assurant la durabilité à long terme du régime. En dépit de nos réalisations et de notre succès relatif, nous devons continuer à tirer parti de nos réalisations antérieures afin de relever les défis prévus dans les années à venir.

Nous sommes toujours attentifs au fait que c'est l'environnement, la population et l'économie de la province qui établissent le contexte selon lequel notre orientation stratégique doit être fondée. La population vieillit, la main-d'œuvre diminue et notre économie accuse un retard. Le fait de comprendre ces changements constants nous aide à analyser les problèmes possibles, et à prendre des mesures afin de maximiser les possibilités et de gérer les risques en vue d'améliorer l'efficacité de l'organisme et d'assurer sa viabilité pour des générations futures de Néo-Brunswickois.

Dans les pages qui suivent, le conseil présente son *Plan stratégique et évaluation des risques 2014-2019*, qui résume chacune des décisions que le conseil a prises. Il s'agit de notre plan à long terme pour continuer à bâtir sur notre position solide dans un milieu en constante évolution.



Sharon E. Tucker

Sharon Tucker
Présidente du conseil
d'administration de Travail
sécuritaire NB

Gerard M. Adams

Gerard M. Adams
Président et chef de la direction
de Travail sécuritaire NB

CONSEIL D'ADMINISTRATION



À l'arrière, de gauche à droite : Michael Allen, Maureen Wallace, Hector Losier, David Ellis, Judith Lane et Jean Stewart.

Première rangée, de gauche à droite : Bill Oliver, Gerard Adams, Sharon Tucker et Mel Vincent.

Personnes absentes de la photo : Ronald Gaffney et Michèle Caron.

La gouvernance de Travail sécuritaire NB est confiée à un conseil d'administration. Le conseil est formé d'une présidente; d'un vice-président; de quatre membres représentant les employeurs; de quatre membres représentant les travailleurs; et de deux membres sans droit de vote, c'est-à-dire le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, et le président du Tribunal d'appel.

NOTRE ORIENTATION STRATÉGIQUE



...unifie tout l'organisme dans nos efforts en vue d'atteindre nos buts par le biais des services que nous offrons, ainsi que de nos gestes, décisions et comportements.

VISION

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick

VALEURS

Nous sommes engagés à offrir à chaque client des services équitables, prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous offrons des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une orientation claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous consultons nos intervenants et assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité, et ce, au sein d'une culture de discipline.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

MISSION

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

MANDAT

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Encourager la compréhension, l'acceptation et l'observation de toutes les lois dont Travail sécuritaire NB est responsable, y compris l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations que Travail sécuritaire NB juge à propos.

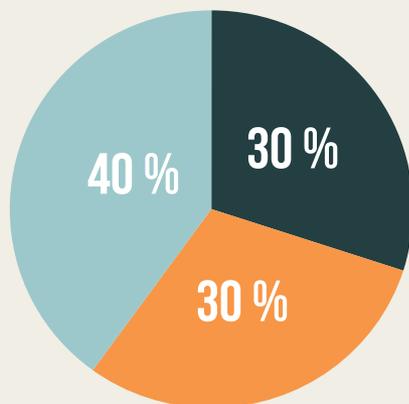
NOS BUTS



...nous poussent à déployer des efforts remarquables pour réaliser notre vision, notre mission et notre mandat, et nous aident à continuer à rendre des comptes aux intervenants.

BUT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE QUALITÉ

Nous ferons preuve de transparence, de responsabilité et d'engagement envers nos intervenants par le biais de pratiques de gouvernance méthodiques, et ce, dans le meilleur intérêt de Travail sécuritaire NB.



Prise de décision (40 %) : Établissement des priorités et prise de mesures à cet égard; planification stratégique; et processus méthodiques.

Engagement (30 %) : Présence aux réunions prévues à l'horaire et aux réunions clés, et possibilités de perfectionnement professionnel.

Évaluation (30 %) : Auto-évaluation du conseil, discussion au sujet des résultats et des mesures prises relativement à nos recommandations.

CIBLE

L'indice du conseil d'administration sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Suivre un processus de prise de décision méthodique relativement à la législation et aux politiques afin d'assurer un équilibre entre les prestations et les taux de cotisation.
- Continuer à rendre des comptes par le biais d'une surveillance, de vérifications et d'évaluations efficaces.
- Assurer l'engagement des intervenants relativement aux changements au niveau des politiques et de la législation.
- Promouvoir la continuité et la prise de décision du conseil d'administration au moyen de l'évaluation des résultats des politiques.

BUT EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

CIBLE

Au strict minimum, nous maintiendrons une dette provisionnée à 100 %.

STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Assurer une approche méthodique relativement à la gestion des placements et financière, ainsi qu'à la planification financière et économique.
- Protéger l'intégrité du régime.
- Maintenir la stratégie de capitalisation actuelle pour atteindre l'objectif de capitalisation de 110 %.



BUT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

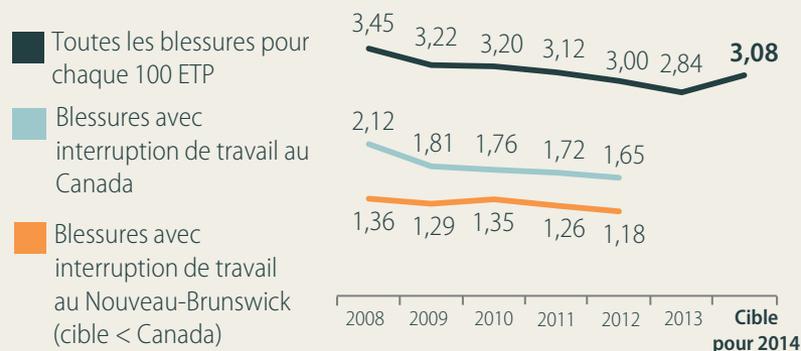
Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du nombre de blessures subies au travail.

STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

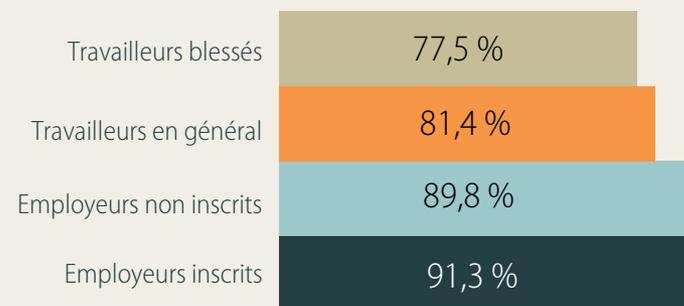
- Cibler les industries à risque élevé.
- Établir des interventions intensives au niveau des entreprises.
- Orienter les activités de prévention en fonction de la nature des blessures.
- Créer une culture de travail sécuritaire par le biais des jeunes, de l'éducation et du marketing social.
- Promouvoir des normes de sécurité au Nouveau-Brunswick.

CIBLES

- Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années (cible pour 2013 : 3,19).
- Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.
- Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croient que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.



Résultats de 2013

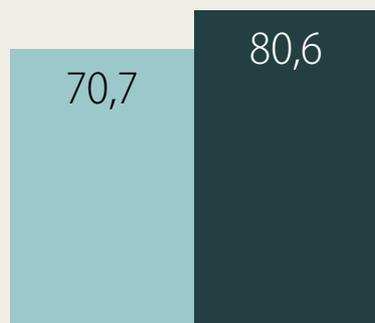


*La moyenne de cinq ans sera établie en 2017.

BUT EN MATIÈRE DE SERVICE

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Indice de la prestation des services



Résultats de 2013



CIBLE

La satisfaction à l'égard de la prestation des services sera égale ou supérieure à la moyenne pour les cinq dernières années.*

STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Améliorer les processus de prise de décision afin de maximiser l'efficacité et de réduire le nombre de jours avant le premier chèque.
- Aider les clients à se retrouver dans le système en offrant des conseils, de l'aide et du soutien.
- Investir dans des approches novatrices et rentables de prestation des services lorsqu'elles satisfont aux besoins des clients et des intervenants.
- Mesurer et évaluer la satisfaction des clients et des intervenants à l'égard de la prestation des services.
- Affecter les ressources afin d'assurer la prestation efficace des services.
- Élaborer des normes quant à la prestation des services et évaluer le rendement.
- Continuer à mettre l'accent sur la prestation des services aux clients de longue durée.

*La moyenne pour les cinq dernières années sera établie en 2017.

BUT EN MATIÈRE DE REPRISE DU TRAVAIL

Nous réduisons la période écoulee avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

CIBLE

Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Promouvoir et mettre en œuvre des pratiques de pointe en matière de réadaptation médicale.
- Promouvoir une culture axée sur la médecine du travail au Nouveau-Brunswick.
- Mettre au point et offrir des programmes et des processus éprouvés pour la gestion médicale de cas.
- Élaborer et mettre en œuvre des meilleures pratiques pour la gestion de cas relative à la reprise du travail.
- Profiter des nouveautés technologiques pour faciliter la recherche et l'évaluation.

Nombre de jours moyen pendant lesquels le client reçoit des prestations



BUT EN MATIÈRE DE SATISFACTION ET D'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

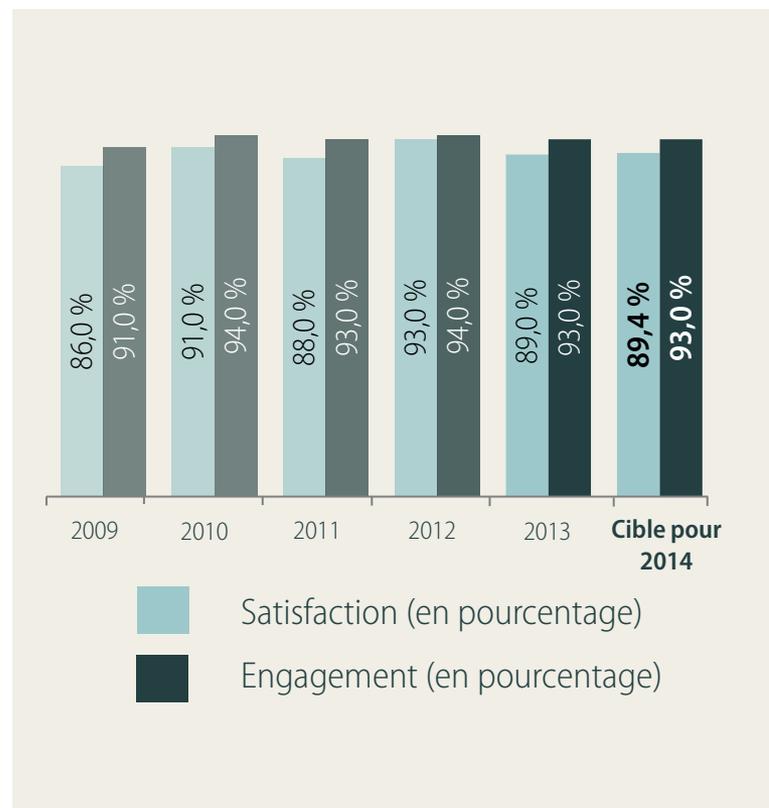
Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

CIBLE

Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Élaborer des stratégies afin de promouvoir et d'évaluer l'engagement des employés.
- Créer une culture de travail sécuritaire auprès des employés de Travail sécuritaire NB en promouvant la santé, la sécurité et le mieux-être.
- Évaluer la compétitivité des salaires et des avantages sociaux.
- Offrir des services rapides de gestion de l'incapacité au travail afin d'améliorer les résultats de la reprise du travail des employés.
- Organiser la planification de la relève afin d'assurer le perfectionnement professionnel des employés et des cadres supérieurs.



NOS RISQUES



...représentent une occasion de créer de la valeur pour Travail sécuritaire NB par le biais d'activités de surveillance et de gestion.

ÉVALUATION DES RISQUES – 2014

RISQUES LIÉS AU MANDAT UNIQUE

Les risques qui n'existent qu'en raison du mandat qui a été confié à Travail sécuritaire NB en vertu de la loi. Le conseil utilise des stratégies pour réduire le niveau de risque afin qu'il soit à un niveau qu'il puisse tolérer.

- Planification de la relève des membres du conseil
- Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints
- Équilibrage des améliorations apportées aux prestations et des taux de cotisation pour assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime
- Divergences entre les décisions du Tribunal d'appel et les politiques du conseil
- Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité
- Niveau de capitalisation
- Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail
- Conditions personnelles non indemnisables qui entrent en jeu pendant la réadaptation

RISQUES POUR LA RÉPUTATION

Les risques qui peuvent avoir un effet sur la perception et l'attitude des intervenants, des clients et du grand public envers Travail sécuritaire NB. Le conseil utilise des stratégies pour réduire le niveau de risque afin qu'il soit à un niveau qu'il puisse tolérer.

- Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
- Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB
- Protection de l'intégrité du régime
- Confiance du public en Travail sécuritaire NB
- Défaut de prendre des mesures sur les principaux risques ou les principales priorités dans un délai raisonnable

■ Inacceptable

Entraînera l'incapacité d'atteindre un but ou certains objectifs.

■ Prudence nécessaire

Peut occasionner des défis relativement à l'atteinte de certains aspects du but ou d'objectifs.

■ Acceptable

Continuer à surveiller. Ne devrait pas empêcher d'atteindre un but ou des objectifs.

ÉVALUATION DES RISQUES – 2014

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les défaillances humaines ou des systèmes qui peuvent avoir un effet sur la capacité de Travail sécuritaire NB de satisfaire à ses obligations prévues par la loi. Le conseil utilise des stratégies pour réduire le niveau de risque afin qu'il soit à un niveau qu'il puisse tolérer.

-  Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations
-  Nombre d'employés qui prennent leur retraite
-  Recrutement et maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés
-  Possibilité que les employés de Travail sécuritaire NB subissent des blessures psychologiques

RISQUES EXTERNES

Les tendances, l'influence et les comportements sociaux qui pourraient avoir un effet sur les buts de Travail sécuritaire NB. Dans la mesure du possible, le conseil utilise des stratégies de réduction des risques. Les membres du conseil ont également choisi d'accepter certains risques (indiqués par un *).

-  Industries à risque élevé
-  Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires
-  État de santé général des travailleurs néo-brunswickois*
-  Disponibilité et coûts des soins de santé*
-  Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires*
-  Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail

 Inacceptable

Entraînera l'incapacité d'atteindre un but ou certains objectifs.

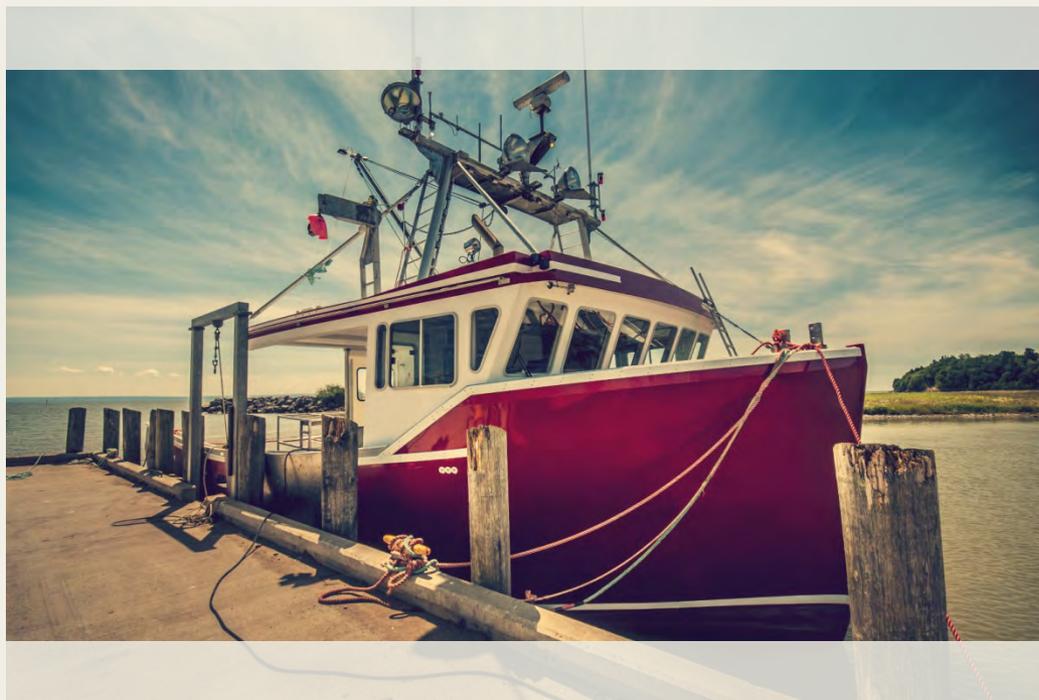
 Prudence nécessaire

Peut occasionner des défis relativement à l'atteinte de certains aspects du but ou d'objectifs.

 Acceptable

Continuer à surveiller. Ne devrait pas empêcher d'atteindre un but ou des objectifs.

NOS PRIORITÉS



... nous permettent d'affecter des ressources à la gestion des risques et à profiter des possibilités qui font avancer notre orientation stratégique.

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

GOVERNANCE ET ADMINISTRATION

Énoncé de gouvernance

Engagement des intervenants

PRESTATIONS

Calcul de l'indemnité

Financement des prestations de rente

Frais de déplacement

Services financiers aux conjoints
survivants

ADMISSIBILITÉ

Critères d'admissibilité – Perte d'audition

Travailleurs âgés de moins de 21 ans

AIDE MÉDICALE

Aide médicale – Principes

Aide médicale – Normes de soins

Soins à domicile et indépendance

Allocations pour soins personnels

Modifications apportées au domicile

Diminution physique permanente

Prothèses auditives et piles

REPRISE DU TRAVAIL ET RÉADAPTATION

Réadaptation

Responsabilités et obligations à l'égard du
réemploi

Médiation par une tierce partie

Définition d'un emploi convenable

Incitations à la reprise du travail

Communications en réadaptation

Reprise du travail – Principes

Réadaptation professionnelle

Responsabilité en matière de réadaptation

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Poursuites en matière de santé et de sécurité

PRIORITÉS LÉGISLATIVES

Modifications apportées à l'article 38 de la <i>Loi sur les accidents du travail</i>	Conditions personnelles non indemnisables qui entrent en jeu pendant la réadaptation	Pompiers en vertu de la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>
<i>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail</i> – Changements apportés au Tribunal d'appel	Période d'attente de trois jours	Règlements régissant les opérations forestières
Rentes – Taux d'intérêt négatifs	Attribution des coûts	Plongée
Sanctions administratives	Gains maximums	Construction
Modifications apportées à l'article 37 de la <i>Loi sur les accidents du travail</i>	Approbation des modifications réglementaires par le conseil d'administration	Diminution physique permanente
Prestations versées avant 1982	Hygiène du travail	
	SIMDUT et Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	

PRIORITÉS EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Effet de la décision relative aux suppléments à l'indemnité sur les buts
Obligation de rendre compte
Étude de l'actif et du passif

AUTRES PRIORITÉS

Investissement dans la santé et la sécurité au travail
Assurance de la qualité des services
Messagerie multimédia
Niveau d'examen interne intermédiaire

PRIORITÉS EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

Enquête sur la satisfaction des clients
Consultation électronique auprès des intervenants dans le cadre de la planification stratégique
Renforcement de la capacité interne par rapport à la norme CSA sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail

Le conseil d'administration ainsi que le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB invitent vos commentaires et la discussion sur le *Plan stratégique et évaluation des risques 2014-2019*.



Sans frais : 1 800 222-9775
Téléphone : 506 632-2200
Télécopieur : 506 632-4999
Courriel : communications@ws-ts.nb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9
www.travailsecuritairenb.ca



Travail sécuritaire NB
Plan stratégique et évaluation des risques 2014-2019